

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2007

Publication : 26/10/2007

Pour le Président du Conseil Général
par délégation



Sophie DINTINGER
Directrice Adjointe
Personnes Agées - Personnes Handicapées

Direction de la Solidarité

Service Tarification
des Établissements Sociaux

Colmar, le

2007 00763

ARRETE

DSOL

16 OCT. 2007

**portant fixation de la dotation globale de fonctionnement au titre de l'exercice 2007
du SAVS de WINTZENHEIM**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et
notamment l'article 45 ;

VU les propositions de l'établissement ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

Pour l'exercice budgétaire 2007, les recettes et les dépenses prévisionnelles du SAVS de WINTZENHEIM sont autorisées comme suit :

Dépenses :	
Groupe I :	16 446,00 €
Groupe II :	135 291,76 €
Groupe III :	37 641,74 €
Incorporation du résultat :	0,00 €
Total dépenses :	189 379,50 €
Recettes :	
Groupe I :	188 828,50 €
Groupe II :	551,00 €
Groupe III :	0,00 €
Incorporation du résultat :	0,00 €
Total recettes :	189 379,50 €

ARTICLE 2 :

La dotation globale de fonctionnement du SAVS de WINTZENHEIM est fixée pour l'exercice 2007 à :

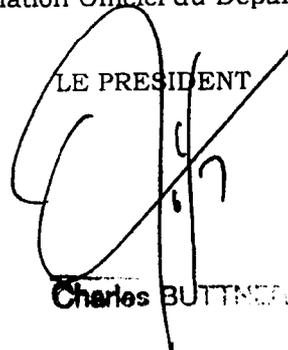
188 828,50 €

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER